



Réponse du Conseil d'Etat à deux instruments parlementaires

Question Andrea Burgener Woeffray / Giovanna Garghentini Python 2013-CE-175
Avenir du site militaire de la caserne de la Poya

Postulat Daniel Gander / Charles Brönnimann 2014-GC-8
Nouvelle affectation pour la caserne de la Poya

I. Instruments parlementaires

1. Question Burgener Woeffray / Garghentini Python

Ces derniers jours, tous les médias de notre canton – et d'ailleurs – ont traité le thème de la fermeture, prévue par le Conseil fédéral, de plusieurs sites militaires, notamment celui de la Poya, à Fribourg.

On ne peut que regretter cette décision qui, heureusement, n'entraînera aucune suppression d'emplois.

Il y aura ainsi, à terme, une grande surface, appartenant au canton, sise sur la commune de Fribourg, qui deviendra disponible. 2020, c'est déjà demain. Il est primordial d'anticiper et de prévoir une affectation de ce site qui réponde aux besoins de la population. Vu son emplacement et sa taille, les conditions sont réunies (comme à Lausanne avec le projet Métamorphose) pour la réalisation, à cet emplacement, d'un projet phare à multiple affectation.

Nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quelle vision a le Conseil d'Etat pour ce site ?
2. Est-il disposé à définir et à développer le projet conjointement avec les autorités de la Ville de Fribourg ?
3. Serait-il possible de commencer la mise en œuvre d'un projet avant 2020, date annoncée par l'armée ?

4 décembre 2013

2. Résumé du postulat Daniel Gander / Charles Brönnimann

A la suite de l'annonce de l'abandon prochain, par l'armée, de la caserne de la Poya, les auteurs du postulat proposent d'affecter en priorité les locaux ainsi libérés à la Police cantonale, qui pourrait y héberger ses services d'état-major et d'instruction. Ils suggèrent également au Conseil d'Etat d'étudier la faisabilité de la construction, sur le site de la caserne, de cellules de détention pour la détention avant jugement, les jeunes privés de liberté et les personnes soumises aux mesures de contrainte. La possibilité d'affecter une partie du site à la Protection civile devrait également être examinée.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'approuver le postulat et de lui donner une suite directe. Il lui transmet par conséquent en même temps le rapport demandé, qui fait également office de réponse à la question.

30 septembre 2014